

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

452^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 2 avril 2013, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Germaine Leboeuf, mairesse suppléante
M. Francis Perron, conseiller
Mme Danielle Elliott, conseillère
Mme Diane Aubut, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Est absent : M. Yvon Lafond, maire

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de la mairesse suppléante.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2013-04-084 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2013-04-085 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013

Aucune délibération.

5. Administration générale

5.1 : Dépôts de statistiques

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

5.2 : Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de mars.

5.3 : Adoption des comptes

2013-04-086 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 212 217,05 \$.

Liste des comptes payés	121 776,60 \$;
Liste des comptes à payer	49 530,47 \$;
Liste des salaires	40 909,98 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

5.4 : Encaissements

L'argent reçu au cours du mois de mars est de 661 140,30 \$.

5.5 : États comparatifs des revenus et dépenses au 28 février 2013

Les états comparatifs des revenus et dépenses au 28 février 2013 ont été transmis par courriel durant le mois de mars à tous les membres du conseil municipal.

5.6 : Vérification externe

2013-04-087 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de demander des soumissions par invitation à la firme Mallette, à la firme Samson Bélair Deloitte & Touche et la firme Dessureaut, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, pour la vérification comptable de la municipalité pour les années 2013, 2014 et 2015, suivant les exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Les soumissions devront être parvenues au bureau de la municipalité au plus tard le 26 avril 2013, à 10 heures et seront ouvertes à la même heure et à la même date; le contrat sera accordé à la séance ordinaire du 6 mai 2013.

La municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues, ni même la plus basse.

Adoptée.

5.7 : Séance extraordinaire

Madame Germaine Leboeuf, mairesse suppléante informe qu'il y aura une séance extraordinaire le 15 avril prochain et que l'avis de convocation sera préparé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

6. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général : feu résidence rue de Suève.

7. Urbanisme et zonage

7.1 : Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2013-333 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage dans le but d'autoriser les usages faisant partie du sous-groupe C «Services divers» de la classe «Commerce et service»;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-088 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement numéro 2013-333 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

Article 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2013-333.

Article 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les services divers dans les zones 148-C, 146-CR et 138-CR.

Article 3 – Usages autorisés dans la zone 148-C

La grille de spécifications de la zone 148-C est modifiée afin d'y autoriser les usages faisant partie du sous-groupe C «Services divers» de la classe «Commerce et service».

La nouvelle grille de spécifications de la zone 148-C est annexée au présent règlement.

Article 4 – Usages autorisés dans la zone 146-CR

La grille de spécifications de la zone 146-CR est modifiée afin d'y autoriser les usages faisant partie du sous-groupe C «Services divers» de la classe «Commerce et service».

La nouvelle grille de spécifications de la zone 146-CR est annexée au présent règlement.

Article 5 – Usages autorisés dans la zone 138-CR

La grille de spécifications de la zone 138-CR est modifiée afin d'y autoriser les usages faisant partie du sous-groupe C «Services divers» de la classe «Commerce et service».

La nouvelle grille de spécifications de la zone 138-CR est annexée au présent règlement.

Article 6 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

7.2 : Demande de dérogation mineure 13-04

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 13-04, sur le lot 4 174 557, pour permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire de type garage ne pouvant respecter les marges latérale et arrière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 27 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-089 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 13-04.

Adoptée.

7.3 : Demande de dérogation mineure 13-05

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 13-05, sur le lot 4 174 711, pour permettre la mise en place d'une clôture située dans la cour latérale et arrière sur rue ne pouvant respecter l'article 10.2 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 27 mars 2013, pour l'implantation d'une clôture de 1.5 mètre tout en respectant la norme minimal de sécurité du triangle de visibilité à 6 mètres compte tenu de l'emplacement de terrain et de la circulation locale à cette intersection;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-090 Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 13-05.

Adoptée.

8. Aréna

8.1 : Demande Club senior

Ce sujet est reporté à la séance extraordinaire du 15 avril prochain.

9. Loisirs

9.1 : Offre d'emploi animateur/animateur en chef du service d'animation estivale – taux horaire

2013-04-091 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'autoriser à publier une offre d'emploi animateur/animateur en chef du service d'animation estivale; le taux horaire est fixé à 11,75 \$.

Adoptée.

9.2 : Offre d'emploi animateur/animateur du service d'animation estivale – taux horaire

2013-04-092 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'autoriser à publier une offre d'emploi animateur/animateur du service d'animation estivale; le taux horaire est fixé à 10,75 \$.

Adoptée.

9.3 : Offre d'emploi surveillant(e) piscine et cours de natation – taux horaire

2013-04-093 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'autoriser à publier une offre d'emploi surveillant(e) de piscine et cours de natation, le taux horaire est fixé à 14,75 \$, sauveteur, le taux horaire est fixé à 12,75 \$ et aide-sauveteur et moniteur, le taux horaire est de 11,75 \$.

Adoptée.

9.4 : Offre d'emploi responsable Coopérative jeunesse de services – taux horaire

2013-04-094 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'autoriser à publier une offre d'emploi responsable Coopérative jeunesse de services, le taux horaire est établi par le Fonds étudiant Solidarité travail du Québec II et remboursable à 100 % par cet organisme.

Adoptée.

9.5 : Autorisation à la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire – Fonds étudiant II pour la CJS

2013-04-095 Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Maryse Bellemare, technicienne en loisir, vie culturelle et communautaire à signer la demande d'aide financière, et tout autre document se rapportant à ladite aide financière, pour l'embauche d'un ou d'une étudiant(e) au poste d'animation CJS dans le cadre du Fonds étudiant II.

De plus, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade s'engage à gérer ladite aide financière en accord avec les paramètres du Fonds étudiant II.

Adoptée.

9.6 : Formation Coopérative jeunesse de services

2013-04-096 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser la technicienne en loisir, vie culturelle et communautaire ainsi que la

personne embauchée comme responsable de la Coopérative jeunesse de services à participer à une formation de la CJS; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

9.7 : Autorisation course Richard Tessier pour circuler dans les rues de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2013-04-097 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser l'organisation de la course Richard Tessier à circuler dans les rues de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour leur activité qui aura lieu le 1^{er} juin 2013.

Adoptée.

9.8 : Fête nationale

9.8.1 : Artiste

2013-04-098 Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de retenir les services de monsieur Dany Chevalier pour un spectacle qui aura lieu lors de la fête nationale, au montant de 1 500 \$, taxes incluses.

Adoptée.

9.8.2 : Système de sonorisation

2013-04-099 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de retenir les services d'Impact Sonorisation Éclairage enr. pour les spectacles qui auront lieu dans le parc du pont lors de la fête nationale au coût de 2 471,96 \$, taxes incluses.

Adoptée.

10. Service incendie

10.1 : Formation

2013-04-100 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'inscription de six pompiers qui suivront une formation pour opérateur d'autopompe, au coût de 400 \$ par pompier; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

10.2 : Habillement

2013-04-101 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour l'achat de pantalons, chemises, cols cheminée et chandails cols en V, au coût de 3 134,95 \$, taxes nettes.

Adoptée.

11. Bibliothèque

11.1 :Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'Unesco, valorisant le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE L'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

2013-04-102 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- Créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- Soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- Fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- Stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- Développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- Développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- Soutenir la tradition orale;
- Assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- Fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- Faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- Soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

Adoptée.

11.2 :Engagement municipal en faveur de l'élaboration d'un plan de développement durable pour le maintien d'une bibliothèque publique de qualité

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO CQLM a mis en place le programme de certification BiblioQUALITÉ qui vise à reconnaître les efforts d'investissement de chaque municipalité en matière de bibliothèque publique;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale de Sainte-Anne-de-la-Pérade a obtenu un résultat de 3 sceaux livres sur 5;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale désire s'investir sur une base objective et durable;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques de la bibliothèque actuelle ne permettent pas le plein potentiel de ses services;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un plan de développement personnalisé permettra à la municipalité d'améliorer ce service pour l'ensemble de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'apport de la culture, de l'éducation et des loisirs sont importants pour notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE Réseau BIBLIO CQLM offre un soutien technique et professionnel pour l'élaboration d'un plan de développement à ses bibliothèques membres;

2013-04-103 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade demande au Réseau BIBLIO CQLM de rédiger un plan de développement pour sa bibliothèque municipale.

Adoptée.

12. Dossier Pronex

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de mise aux normes de l'eau potable, une grande partie des travaux ont été payés par les décomptes progressifs 1 à 6 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs rencontres entre l'entrepreneur, les ingénieurs et représentants du conseil et qu'il n'y a pas d'entente sur le décompte progressif numéro 7;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur serait prêt à se soumettre à un processus de médiation;

CONSIDÉRANT QUE le procureur de l'entrepreneur apprécierait recevoir la position de la municipalité au plus tard le 12 avril prochain, à défaut de quoi, une émission de procédure devant la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières sera émise;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal attendent certaines informations et que la position du conseil sera prise lors d'une séance extraordinaire le 15 avril prochain;

2013-04-104 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Mario Charest résolu à l'unanimité d'informer l'entrepreneur que la municipalité prendra une décision officielle le 15 avril prochain et que le lendemain, l'information sera transmise audit entrepreneur.

Adoptée.

13. Traverse aqueduc ruisseau Gendron

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la confirmation d'une subvention de 717 636 \$ dans le cadre du programme Transfert essence Canada- Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'impliquer financièrement pour un montant de 224 560 \$;

CONSIDÉRANT QUE si la municipalité ne s'implique pas pour ledit montant, une partie de la subvention de 717 636 \$ sera enlevée;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 68 355 \$ n'a pas été pris dans le surplus accumulé pour faire les travaux de traverse d'aqueduc dans le rang Rapide Sud puisque nous avons une confirmation d'une subvention du même montant par le programme PIQM;

- 2013-04-105** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de demander à la firme d'ingénieur Pluritec de nous soumettre un prix pour préparer les plans et devis dans le but de demander des soumissions pour faire exécuter les travaux de traverse d'aqueduc par forage directionnel dans le ruisseau Gendron.

Adoptée.

14. Permis d'intervention MTQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade peut effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE des travaux peuvent être effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant le début des travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports du Québec;

- 2013-04-106** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la municipalité demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

Adoptée.

15. Offre d'emploi étudiants/étudiantes – taux horaire

- 2013-04-107** Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'ouvrir des postes d'étudiants/étudiantes pour l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison estivale 2013; une circulaire a été envoyée à la population et les entrevues seront faites par les représentants des ressources humaines ainsi que le directeur général/secrétaire-trésorier; que le taux horaire est maintenu à 10,47 \$.

Adoptée.

16. Contrat entretien éclairage de rues

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Langlois-Électrique-La-Pérade inc. se termine le 30 avril 2013 pour l'entretien d'éclairage de rues;

- 2013-04-108** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que la municipalité retienne les services de Langlois-Électrique-La-Pérade inc. pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014, au taux horaire de 85 \$ suivant la proposition faite par l'entrepreneur qui accepte un minimum d'une demi-heure pour une sortie.

Adoptée.

17. Demandes diverses

17.1 :Fadoq les Blés d'Or

CONSIDÉRANT QUE la Fadoq les Blés d'Or informe la municipalité qu'elle n'utilisera plus la ligne téléphonique au centre communautaire Charles-Henri Lapointe;

CONSDIÉRANT QUE la municipalité juge qu'il est nécessaire de garder un lien téléphonique à cet endroit;

- 2013-04-109** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à informer Télus que dorénavant cette ligne téléphonique sera à la charge de la municipalité.

Adoptée.

17.2 :Relais pour la vie de la MRC des Chenaux

CONSIDÉRANT la demande de la Société canadienne du cancer (Relais pour la vie) d'un appui en tant que commanditaire suite à une activité qui aura lieu le 15 juin prochain;

- 2013-04-110** Il est proposé par Diane Aubut, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'acheter une publicité au montant de 250 \$ (partenaire énergie) pour cette activité.

Adoptée.

18. Parc du pont

18.1 :Demande d'autorisation à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a un bail avec la Fabrique de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour le parc du pont;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire construire un gazébo sur ce terrain;

- 2013-04-111** Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de demander l'autorisation de construire ledit gazébo dans le parc du pont à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

18.2 :Contrat pour la construction d'un gazébo et dépôt

Ce sujet est reporté à la séance extraordinaire du 15 avril prochain.

19. Membres de l'ADIC

19.1 : Délégué de la municipalité

- 2013-04-112** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Adam Perreault comme délégué de la municipalité à l'ADIC.

Adoptée.

19.2 : Démission membre du comité ad hoc

2013-04-113 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Germaine Leboeuf comme membre du comité ad hoc de l'ADIC.

Adoptée.

20. Autres sujets

21. Rapport de comité

La conseillère Diane Aubut donne de l'information sur la politique familiale et la journée de la famille.

Le conseiller Mario Charest informe que le devis pour l'acquisition d'une autopompe citerne est presque terminé et une vérification sera faite par des personnes compétentes.

22. Période de questions

Une personne pose des questions d'ordre général : demande de médiation suite à des travaux de mise aux normes.

23. Clôture de la séance

2013-04-114 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 32.

Adoptée.

Germaine Leboeuf,
Mairesse suppléante

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Germaine Leboeuf, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Germaine Leboeuf, mairesse suppléante